

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
3003 Berne

Brugg, le 13 mai 2020

Responsable: Gossin Diane
Secrétariat: Ursula Boschung
Document: 200429_Prise de position_OLEI

Par courriel à : polg@bafu.admin.ch

Consultation : Modification de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI)

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 3 avril 2020 dernier vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée en objet et nous vous remercions de nous offrir cette possibilité.

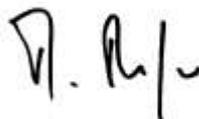
Un écosystème sain est indispensable à une agriculture durable. A cet effet, l'agriculture fournit de nombreux efforts depuis de plusieurs années afin de conserver les milieux naturels nécessaires à une production agricole durable. Ainsi, l'Union suisse des paysans (USP) soutient pleinement la présente modification qui vise à obliger les gestionnaires de réseau à assainir les supports électriques représentant un risque d'électrocution pour les oiseaux. Sachant que les électrocutions aviaires représentent la principale cause de mortalité chez certaines espèces, l'USP se réjouit de ces nouvelles dispositions. En outre, les mesures d'assainissement proposées profitent non seulement à la nature mais aussi à l'économie et à la société, sachant que les accidents avec les oiseaux causent aussi des dégâts aux installations électriques.

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Union Suisse des Paysans



Markus Ritter
Président



Martin Rufer
Directeur